



## Durée du travail : pose de 3/4 d'heure obligatoire?

Par **moi86180**, le **06/02/2010** à **01:02**

Bonjour,

je fais journée continue depuis plusieurs années (9à 17h) à la demande d' mon employeur, il m'impose désormais une coupure de 3/4 d'heure ou une heure selon les jours.

est ce légal?

cette coupure journalière est parait il obligatoire, depuis quand?? et que puis je faire pour me retourner contre lui, puisqu'il m'imposait alors ces journées s continues??

merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **06/02/2010** à **09:06**

Bonjour,

OUI, la pause est obligatoire pour une journée continue, et figure comme telle dans le code du travail. La durée minimale est de 35 minutes mais cette durée peut être allongée par les conventions collectives ou par le règlement intérieur.